

Cote 2H¹ aux Archives Départementales du Jura, approbation du 22 février 1700 d'une transaction antérieure, faite aux Rousses par les habitants des Rousses

Présentation

Les images « AD-L-N-1700-12 » et « AD-L-N-1700-13 » ont été faites par Roger Bailly Salins aux AD du Jura.

L'orthographe et la ponctuation sont respectées. Les seules exceptions sont les majuscules ajoutées aux noms des lieux et aux prénoms où elles manquaient et une espace insérée ci et là pour faciliter la lecture. Les traits sur la ligne (_) indiquent des lettres ou mots indéchiffrables.

Transcription

AD-L-N-1700-12

Et du depuis ausd. Rousses le vingt deuxieme
jour du mois de febvrier environ midy
de l'an dix sept Cent pardevant le
no^{re} Sousigné et pnt. les tesmoins
embas no^{es} Se sont en leurs personnes
Constituez hon^{bl} Pierre François CHRISTIN
dit A L'HUISSIER coEschevin dud. Lieu, Pierre
DELACROIX, son devancier enlad. Charge,
Pierre CHAVIN GAZALLIER, Claude BENOIST
BERTHET, Louis JANGROS, Pierre CHAVIN
CLERC Henry Joseph VANDELLE, Pierre
Nicolas REVERCHON, petit Jean DELACROIX
Jean CHAVIN Marchand, Estienne Joseph
VANDELLE, Jacques fils de fut Claude
MANDRILLON, Claude fils de fut Antoine
BENOIST BONNEFOY CLER, Jean LAMYEL,
Christophle MANDRILLON, François PAGET [? - tache d'encre]
Claude LAMYEL CHAPPUIS Cordonnier,
Jacques CHAVIN dit GRAND, Claude PROST
dit DE [?] BONNIER, Jacques fils fut Estienne
BENOIST LIZON Lesquels estants assemblez
en la manière accoustumee et Comme
Representant La majeure part des
Manans et habitans desd. Rousses # [renvoi], apres
avoir entendu tout le Contenu en la
transaction cy Contre, au moyen
de la lecture a eux en faite, par led.
no^{re} subscript, ont tous unanimem^t
[En marge :
Conjointem^t
au C_ de leurs
__ denomme.
lad. Transaction

¹ Je présume que le document se trouve sous cette cote, sans en avoir la certitude.

dans la ___
_ointe]

AD-L-N-1700-13

[D'une autre écriture que la page précédente]

approuvez, rattiffiez et homologuez icelled.
transaction selon les Cierconstances et
despendances, voulant et entendant qu'elle
porte son plain et entier effect tout et
a tels que si eux mesmes, l'avoient pass_
en leur propres personnes, sans Jamis [sic]
aller ny venir au Contraire en Jugem^t
dehors, mais au Contraire de l'avoir po[ur]
aggreable, sans aucunnes Contraventions
et d'effectuer tout le Contenu en icelle d[e]
points, en points, et suivant les clauses
y inserées, a peine d'interests et desp[enses]
et soub les mesmes Clauses d'obligations.,
soumissions, et Renonciations Continues d[ans]
icelled. transaction faite et passée en
la Chambre du Conseil des. Rousses les[dits]
Jour, mois, et un, es pnces. de Jean
Claude CAIRE Borreillier, et Claud'Antoine
REVERCHON clerc dud. Lieu Tesmoins req[uis]
[Signé] *Claude berthet p.f. christin*
h. J. vandelle
E. Jh Vandelle C.Bonnefoy
jeanlamis pierre chavin Gazallier
L. Jangros Pierre Chavin Clerc
C. lamyel chappuis
Et Fr Charles Benoist Bonnefoy C.A.Reverchon
notaire requis Combier [?] d'autre
main soit Escript ./ Ch.Bonnefoy
not.

[En marge :
Contrecoillé a Mourez ce
25. febvrier 1700 receu
Cinq^t Sol, folio 26. fro_
[Signé] *CDolard [?]*